Ref. formation 202401210164

Assistant aux personnes à mobilité réduite (APMR)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

IAF CAMAS
Maëva BURGUETE - - VILLETTE
06.02.47.27.03
maeva.burguete-villette@apave.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

• Notions d'anglais • Casier judiciaire vierge

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

• Être en mesure d'accueillir et de mettre en oeuvre les procédures d'accueil des personnes en situation de handicap • Savoir communiquer efficacement en fonction des typologies de handicap rencontrées • Connaître les leviers de la sensibilisation de ses collaborateurs, afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge du public en situation de handicap • Identifier les bonnes pratiques en termes d'accueil et de prise en charge.

Contenu et modalités d'organisation

Approche métier • Représentation du handicap • Identifier les approches sociologiques du handicap • Présenter les différents types de handicap • Connaître les 4 grandes familles de déficience • Connaître les handicaps temporaires ou ponctuels (épilepsie, Alzheimer, diabète, etc.) • Méthodes d'accompagnement • Définir les différents niveaux d'accompagnement et d'aide • Écoute et observation : communication verbale et non verbale • Prise en charge d'une personne en situation de handicap • Accueil d'un public en grande difficulté • Passage sécurité • Rassurer et savoir répondre aux interrogations • Mises en situation • Transfert dans l'avion et à sa sortie • Méthode de transfert du fauteuil vers le siège • Aide à retirer un manteau, aide à la descendre et à la montée d'escalier • Notions d'accessibilité et réflexion sur les espaces d'accueil adaptés. Formations réglementées • Module sûreté 11.2.6.2 : personnel accédant sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé. aux zones de sûreté à accès réglementé. • Module sûreté 11.2.3.8 : vérification de concordance entre passagers et bagages. Les attentes des personnes en situation de handicap • Étude et mise en application des bonnes pratiques en termes d'accueil et de prise en charge • Rappel de la réglementation (loi de 2005) et des obligations en matière d'accessibilité • Présentation des typologies de handicap • Présentation des situations courantes adaptées aux différentes personnes. Définir une communication adaptée • Les principes d'une communication adaptée ouverte à tous • Découverte des outils spécifiques d'une communication adaptée aux différents types de handicap • Présentation des équipements spécifiques. Mise en situation • Communiquer avec des personnes en situation de handicap • Partager le vécu et le ressenti d'une personne en situation de handicap dans ses déplacements. Marchandises dangereuses : CBTA 7.5

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00427808	du 29/02/2024 au 07/03/2024	Mérignac (33)	IAF CAMAS		Non éligible	FPC
00440301	du 19/02/2024 au 31/12/2024	Mérignac (33)	IAF CAMAS		Non éligible	FPC